



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-119264>

Département(s) de publication : **06, 83**

Annonce n° **24-119264**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ESCOTA

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 56204152500071

Ville : Mandelieu-la-napoule

Code postal : 06210

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06, 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://consultations-escota.omnikles.com>

Identifiant interne de la consultation : DMO.AA-24.039-6

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de la Maitrise d'Ouvrage/ Service Marchés et Contrats

Adresse mail du contact : Marches.escota@vinci-autoroutes.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique unique, soit en tant que membre d'un groupement : Sous-dossier A Pièce A1 : Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire. La pièce A1 peut être remplacée par l'imprimé DC1 téléchargeable sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Sous-dossier B Pièce B1 : certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établis par des organismes indépendants

ou preuve par tout moyen de la capacité technique. Le candidat devra répondre aux niveaux minimal exigé ci-après. Le candidat devra disposer des qualifications FNTP 2322 Travaux de terrassement courants en milieu non urbain ou équivalent et FNTP 2532 Autres types de soutènements <6 m ou équivalent En l'absence de qualification(s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références portant sur des travaux de même nature à ceux demandés pour obtenir l'(les) identification(s) professionnelle(s) susmentionnées Dans ce cas, le dossier de références devra être soutenu par des attestations de bonne exécution du destinataire pour les travaux les plus importants (certificats de capacité) ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers devront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français et d'une note justifiant de l'équivalence avec les qualifications françaises demandées. Pièce B2 : Présentation d'une liste des principaux travaux exécutés, de même nature, sur infrastructures routières, à fortes contraintes d'exploitation, dans la limite des cinq (5) dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution du destinataire (certificat de capacité) où à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et le destinataire public ou privé, et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. En cas de candidature en groupement d'opérateurs économiques, le mandataire devra indiquer parmi les travaux listés, ceux pour lesquels il a assuré la coordination.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 22/11/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de déchargeement des terres à l'arrière du mur tiranté 54A sur Autoroute A8

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché a pour objet les travaux de déchargeement des terres à l'arrière du mur tiranté 54A, le long de l'autoroute A8, du PK 184+500 au PK 184+400 en sens 2, sur la Commune de Saint-Laurent du Var (06). Un terrassement est à réaliser sur une longueur de 90 mètres et une profondeur de 3 mètres, le volume terrassé est à remblayer intégralement par un matériau allégé.

Lieu principal d'exécution du marché : Département des Alpes Maritimes, Autoroute A8, Commune de Saint Laurent du Var (06700)

Durée du marché (en mois) : 6

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite sur les lieux d'exécution du contrat avant de déposer leur pli. Les accès se font uniquement depuis le réseau secondaire en présence d'un représentant d'ESCOTA.

Autres informations complémentaires : Les visites seront organisées par un représentant du Maître d'Ouvrage. Elles seront organisées sur rendez-vous, suivant les disponibilités, et, en tout état de cause,

au plus tôt 3 jours après que les opérateurs auront effectué leur demande. Pour s'inscrire les soumissionnaires devront adresser leur demande par mail, au plus tard cinq (5) jours avant la date de remise des plis : tech-pat.DOI@vinci-autoroutes.com Les candidats ne seront pas autorisés à pénétrer, dans le Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC), sans autorisation du Maître d'Ouvrage et sans l'accompagnement d'un représentant du Maître d'Ouvrage. Ils s'engagent à respecter les consignes, notamment de sécurité, qui seront imposées par le Maître d'Ouvrage. Il s'agit d'une procédure simplifiée de type ouvert. Autres informations complémentaires : contrat est couvert par les exceptions prévues à l'article L122-16 du code de la voirie routière et ne relève pas des dispositions du code de la commande publique. Conditions de remise des plis : La procédure étant dématérialisée, le dépôt des plis est possible EXCLUSIVEMENT au travers de la plateforme de dématérialisation d'ESCOTA accessible depuis l'adresse suivante : <https://consultations-escota.omnikles.com>, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixée au présent avis. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de cette plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les plis déposés devront respecter la hiérarchisation des pièces demandées au règlement de consultation. Le détail des modalités de présentation et de transmission des plis sont définies à l'article 4 du règlement de la consultation. En cas de difficulté, un service de support est mis à disposition des candidats, il est joignable soit par téléphone, au 0825001326 de 9h à 18h, sans interruption du lundi au vendredi, hors jours fériés, soit à l'adresse suivante : support@safetender.com. Les candidats contacteront prioritairement le service support par courrier électronique à l'adresse susmentionnée à des fins de traçabilité (obtention d'un ticket) puis par téléphone dans un second temps. Forme juridique de l'attributaire: Le contrat sera attribué à un opérateur économique, ou à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun ou conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du contrat. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra pas être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'une même entreprise, se portent candidates à une même consultation, le Maître d'Ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'entreprise. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le Maître d'Ouvrage procèdera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est mis gratuitement à disposition des candidats, par le maître d'ouvrage, sur le site <https://consultations-escota.omnikles.com>. Les candidats devront s'identifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/10/2024